



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Lois

Question écrite n° 130487

Texte de la question

M. Jean-Pierre Grand attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur l'article 5 de la loi du 25 ventôse an XI contenant organisation du notariat. Un décret en Conseil d'État doit prévoir les modalités de rémunération du notaire auquel fait appel un agent diplomatique et consulaire pour l'exercice de ses pouvoirs notariaux. Or, à ce jour, ce décret n'a toujours pas été publié. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre pour accélérer la publication de ce texte.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Grand](#)

Circonscription : Hérault (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 130487

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Justice et libertés

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2012, page 2216

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)